

de ces très importantes fonctions. J'ai eu l'avantage de me rencontrer avec un certain nombre de ces hommes et je suis d'avis qu'ils sont des représentants éminemment dignes du Canada dans les hauts postes qu'ils occupent.

Au détail des affectations, page 487, je note un nouveau poste: Acquisition d'une résidence à l'étranger, \$40,000. Le ministre peut-il expliquer ce poste?

Le très hon. M. Howe: Nous venons tout juste d'envoyer un représentant à Djakarta, en Indonésie, et, d'après les nouvelles, il n'y a absolument aucun logement disponible. Nous regardons l'endroit comme un centre important en Orient; le poste est destiné à permettre au commissaire du commerce d'y ériger ou d'y acheter un immeuble convenable.

M. Fleming: L'immeuble doit-il servir de bureau ou de résidence, ou doit-il servir à ce double titre? Servira-t-il à loger quelqu'un d'autre que le commissaire du commerce?

Le très hon. M. Howe: Il servira de bureau et de résidence au commissaire du commerce et, si celui-ci a un adjoint, je présume qu'il logera aussi dans l'immeuble.

M. Fleming: De combien de personnes se compose le personnel?

Le très hon. M. Howe: D'une seule.

M. Fleming: Du seul commissaire?

Le très hon. M. Howe: Oui.

M. Fleming: Enverra-t-on des matériaux là-bas pour l'aménagement de cet immeuble ou les achètera-t-on en Indonésie?

Le très hon. M. Howe: Nous n'enverrons pas de matériaux. On construira le genre d'immeuble qu'on aménage habituellement dans cette ville. Notre représentant tentera d'acheter un immeuble mais, s'il ne peut obtenir un prix avantageux, il prendra des mesures pour en construire un. Pour les travaux de construction, s'il y a lieu, on se servira des matériaux et de la main-d'œuvre qu'on pourra trouver sur les lieux.

M. Fleming: Quel est le programme du ministère pour ce qui est des immeubles où sont logés les services des commissaires de commerce à l'étranger? Loue-t-on de l'espace dans un immeuble de bureaux et le commissaire doit-il trouver lui-même son propre logement?

Le très hon. M. Howe: C'est la pratique habituelle. Nous louons l'espace de bureau qui convient et les membres du personnel s'occupent eux-mêmes de se trouver un logement. Évidemment, dans les endroits où nous

avons un ambassadeur, le commissaire de commerce peut obtenir de l'espace de bureau dans la chancellerie. Là où il n'y a que le commissaire de commerce, celui-ci loue un bureau et se trouve lui-même une maison.

M. Fleming: J'imagine que le crédit à l'étude représente un cas tout à fait exceptionnel.

Le très hon. M. Howe: Oui. Nous avons étudié soigneusement ce cas et on nous a dit qu'il était absolument impossible de louer de l'espace sur les lieux, soit pour un bureau soit pour un logement.

Mme Fairclough: De quelle manière le service assuré à Détroit est-il augmenté? Je vois que le personnel et le crédit lui-même sont beaucoup plus élevés que l'an dernier.

Le très hon. M. Howe: Il s'agissait autrefois d'un bureau relevant des Affaires extérieures avec un consulat. Nous avons pris charge du personnel et avons établi un bureau qui groupe les services commerciaux et les services consulaires.

(Le crédit est adopté.)

429. Division de l'information, \$177,218.

M. Bryce: Je crois que c'est là le crédit qui inclut les frais de publicité. Ce que je vais dire ne s'adresse pas aux commissaires du commerce personnellement car, comme tous les autres députés, je les estime hautement. J'ai eu l'occasion de me rencontrer dans différents pays avec les commissaires du commerce du Canada et je sais qu'ils font de l'excellent travail.

J'estime cependant que nous n'entourons pas nos produits de suffisamment de publicité. Je ne veux pas trop m'étendre sur ce sujet car la session tire à sa fin. Prenons simplement le cas du porc. J'ai visité l'Angleterre dernièrement et j'y suis allé plusieurs fois auparavant. Lorsqu'on vous sert le petit déjeuner on vous dit que c'est du bacon américain que l'on vous sert. J'ai bien de la difficulté à avaler lorsqu'on me dit qu'il s'agit de bacon des États-Unis alors que je sais fort bien qu'il vient du Canada.

J'ai fait une enquête sur l'emploi qui est fait de notre bacon en Angleterre. Le bacon que nous envoyons en ce pays est le meilleur qui soit mais nous ne faisons aucune publicité à cet égard. Quand il est expédié du Canada il porte la mention "produit du Canada". Pendant la guerre, il n'y avait aucun moyen de reconnaître notre bacon au Royaume-Uni, parce qu'on le tranchait trop mince. Je suis d'avis que nous devrions procéder comme la Nouvelle-Zélande. Le beurre est enveloppé d'une bande de papier, jusqu'à